



PARIS, le 28 décembre 2008 - n° 397/D130

## **PROJET D'AVIS MOYEN TERME 2009-2013**

PROPOSÉ PAR LES FORMATIONS DU CNIS

---



## Conseil National de l'Information Statistique

**PROJET D'AVIS****sur le programme statistique à moyen terme 2009-2013****SOMMAIRE**

page

**AVIS DES FORMATIONS DU CNIS**

• AGRICULTURE .....	5
• COMMERCE, SERVICES .....	6
• DÉMOGRAPHIE, CONDITIONS DE VIE .....	8
• ÉDUCATION, FORMATION .....	10
• EMPLOI, REVENU .....	12
• ENVIRONNEMENT .....	15
• INDUSTRIE, INDUSTRIES AGRICOLES ET ALIMENTAIRES, ÉNERGIE .....	16
• MONNAIE FINANCES-BALANCE DES PAIEMENTS .....	17
• SANTÉ, PROTECTION SOCIALE .....	18
• TRANSPORTS, TOURISME .....	20
• URBANISME, ÉQUIPEMENT, LOGEMENT .....	22



## PROJET D'AVIS

proposé par la formation **Agriculture** le 15 mai 2008  
*sera soumis à l'approbation de l'Assemblée plénière du Cnis du 23 janvier 2009*

1. Le Conseil apprécie la qualité des travaux préparatoires (entretiens, séminaire de septembre 2007, groupes de travail thématiques) engagés par le Scees avec les utilisateurs pour élaborer le programme à moyen terme 2009-2013 de la statistique agricole française. Il salue la volonté d'améliorer les opérations existantes pour satisfaire aux besoins statistiques émergents.
2. Le Conseil observe que les statistiques agricoles utilisées actuellement restent indispensables pour le pilotage de la PAC alors que dans le même temps des thèmes nouveaux apparaissent, ce que souligne le programme statistique communautaire 2008-2012. Dans ce contexte, il approuve l'orientation de recueillir les informations nouvelles indispensables pour éclairer les débats sur le développement rural, les liens agriculture et environnement, la sécurité alimentaire notamment, en utilisant autant que faire se peut les opérations habituelles du programme de travail de manière à limiter la charge de réponse aux enquêtes.
3. Le Conseil souligne la nécessité de disposer de statistiques sur les ventes et utilisations de produits phytopharmaceutiques en agriculture, notamment pour répondre aux questions du Grenelle de l'environnement. Il reconnaît l'apport des enquêtes sur les pratiques culturales en grandes cultures, et de leur élargissement récent à la viticulture. Il souhaite que dans la mesure du possible les observations soient étendues aux cultures arboricoles et légumières pour mieux couvrir l'ensemble du secteur agricole.
4. Le Conseil encourage le Scees à développer la connaissance des performances énergétiques des exploitations agricoles pour la période 2009-2013. Concernant l'utilisation de l'énergie en agriculture, il prend bonne note des améliorations déjà introduites sur ce point dans le RICA. Il soutient la mise en place d'une enquête sur les entreprises de travaux agricoles, forestiers et ruraux (ETAFR) et les coopératives d'utilisation du matériel agricole (CUMA), en 2010. Il souhaite également que le Scees étudie les contours d'une enquête ponctuelle qui approfondirait en 2011 les aspects non encore couverts sur les exploitations agricoles.
5. Le Conseil suivra avec intérêt les investissements méthodologiques, technologiques et organisationnels mis en place pour **le recensement agricole 2010 et les enquêtes futures**. Il suivra avec attention les travaux engagés par l'Insee et le service statistique et prospective pour repérer toutes les exploitations agricoles, notamment celles de petite taille, et les intégrer dans le répertoire statistique. Le Conseil apprécie les efforts faits pour alléger la charge statistique des exploitants grâce au recours élargi aux données administratives (agriculture biologique, cheptel bovin, surfaces cultivées, main d'œuvre salariée) facilité par la convergence des unités observées avec le répertoire Sirène. De même, le Conseil approuve le choix fait d'utiliser le casier viticole pour la réalisation du recensement de la viticulture, ce qui allège fortement la charge d'enquête pour les viticulteurs. Enfin, le Conseil se félicite de la qualité de la consultation sur le questionnaire qui a pu être menée en dépit de l'adoption tardive des textes européens." Il souhaite pouvoir apprécier lors de ses prochaines sessions les améliorations ainsi apportées au dispositif de statistique agricole.

## PROJET D'AVIS

---

proposé par la formation **Commerce, services** le 28 mai 2008  
*sera soumis à l'approbation de l'Assemblée plénière du Cnis du 23 janvier 2009*

1. Le Conseil encourage l'Insee et les services statistiques ministériels à mener à bien l'ambitieux programme de **refonte des statistiques annuelles d'entreprises**. Il apprécie la réduction de la charge statistique et l'amélioration des délais de diffusion liés à la mise en œuvre de la première phase du projet dès le début du moyen terme. Il appuie les perspectives tracées pour la deuxième phase qui se déroulera durant le moyen terme, en insistant sur une **prise en compte de la dimension réseau d'enseigne** très structurante pour les secteurs tertiaires.
  
2. Le Conseil se félicite de l'approche retenue pour suivre **les réseaux du tertiaire** avec une typologie qui distingue bien, d'un côté les réseaux de type franchise, de l'autre côté les réseaux d'adhérents (groupement coopératif ou chaîne volontaire) tout en observant les relations contractuelles proches (comme par exemple la commission-affiliation). Il soutient le projet d'un « répertoire statistique » de ces principales formes de réseaux de façon à suivre le déploiement de ce type d'organisation.
  
3. Le Conseil encourage vivement les efforts faits pour couvrir plus largement par des **indices de prix** les grands secteurs des services aux entreprises. Il estime que ce chantier est fondamental pour que les services disposent d'un dispositif statistique analogue à celui de l'industrie ; il considère que cette démarche permettra de développer des études de même niveau sur l'ensemble des secteurs d'activité, notamment sur les aspects de productivité.
  
4. Le Conseil apprécie la poursuite d'un programme d'enquêtes régulières sur les **équipements et les usages des TIC** par les entreprises. Il souhaite que l'on améliore la mesure du **commerce électronique et que les modalités de son développement** puissent faire l'objet d'une enquête spécifique au-delà des seules demandes communautaires. Il recommande la mise en place d'un comité de concertation pour définir avec précision les objectifs de l'enquête.
  
5. Le Conseil soutient les projets d'enquêtes visant à mieux connaître et suivre l'évolution de **l'équipement commercial** par des investigations auprès des points de vente qui tiennent compte de leur localisation (centre-ville, périphérie, etc).
  
6. Le Conseil encourage vivement les projets **d'extension de la couverture des enquêtes sectorielles annuelles** aux secteurs agrégés « arts, spectacles et autres activités récréatives » et « associations et autres services personnels » (soit les grandes sections R et S de la NAF rév 2) par des interrogations adaptées à ces activités. Il considère que ce développement devrait contribuer à une meilleure connaissance de l'économie sociale.
  
7. Le Conseil marque un intérêt particulier pour les thèmes suivants dont certains en fonction des priorités pourront faire l'objet d'une **enquête thématique** au cours des 5 ans à venir : innovation avec des concepts adaptés au commerce et aux services ; dépenses de services et externalisation des fonctions tertiaires par les entreprises ; dépenses et modes de gestion des composantes de l'investissement immatériel, modes ouverts de coopération....

8. Le Conseil approuve les orientations affichées pour l'évolution **des enquêtes de conjoncture concernant le commerce et services**, et les efforts entrepris pour développer la collecte par internet et l'introduction d'indicateurs synthétiques.
  
9. Compte tenu de la transposition prochaine de la directive Services, le Conseil souhaite qu'il soit possible de mieux mesurer à moyen terme **les échanges internationaux de services**, en particulier les échanges transfrontaliers.

## PROJET D'AVIS

---

proposé par la formation **Démographie, conditions de vie** le 31 mars 2008  
sera soumis à l'approbation de l'Assemblée plénière du Cnis du 23 janvier 2009

1. Le Conseil se félicite de la pertinence du rapport de la commission « **mesure du pouvoir d'achat des ménages** ». Il note que la qualité technique des indicateurs de prix et de pouvoir d'achat produits par l'Insee est réaffirmée. Cependant ces indicateurs répondant à des objectifs d'analyse conjoncturelle et macro économique, ils ne permettent pas de rendre compte de la diversité des niveaux de vie des Français.

Le Conseil recommande que l'INSEE mette davantage en avant dans ses publications, **les évolutions du pouvoir d'achat ramené au niveau individuel mesuré par unité de consommation**, en tenant compte des évolutions démographiques. Il recommande également de les compléter par des indicateurs faisant référence **aux dépenses pré-engagées** et par des analyses des disparités de pouvoir d'achat et leurs **évolutions**. Il encourage la poursuite de la participation française aux travaux européens expérimentant un indice du coût du logement pour les propriétaires occupants.

Le Conseil suivra avec attention la mise en œuvre des mesures proposées au cours du moyen terme 2009-2013 dans les différents domaines concernés. Il encourage la poursuite de ces premiers travaux, notamment autour de l'effet qualité, pour progresser vers une meilleure appréciation des différents éléments qui permettraient de préciser une notion de coût de la vie. Il souhaite que l'Insee développe les exercices d'explicitation de ces notions complexes et difficiles à comprendre par les usagers. Le Conseil recommande que les premières mesures soient mises en œuvre dès 2008.

2. Afin de disposer d'une information structurelle de qualité sur la consommation des différentes catégories de ménages, le Conseil réaffirme son soutien à une enquête « **Budget de Famille** » à périodicité au moins quinquennale. Il encourage par ailleurs les travaux méthodologiques visant à compléter ces enquêtes par la mobilisation d'autres données, y compris privées, existantes.
3. Le Conseil souhaite que les travaux statistiques utiles à la connaissance **des inégalités de conditions de vie et de pouvoir d'achat** se poursuivent sur le moyen terme 2009-2013. Il demande notamment que le suivi des indicateurs d'inégalités préconisés par le rapport Freyssinet « niveau de vie et inégalités sociales » soit réalisé systématiquement chaque année.
4. Le Conseil se félicite de la collecte du **premier cycle quinquennal d'enquêtes de recensement**, grâce à l'implication très active des communes et de l'Insee. Il souhaite la consolidation sur la période 2009-2013 du dispositif mis en place en tenant compte des recommandations de la Commission nationale d'évaluation du recensement notamment sur la modernisation de la collecte des questionnaires. Il encourage les efforts entrepris pour améliorer la qualité du contenu du répertoire d'immeubles localisés afin d'accroître la précision des estimations de population. Le Conseil suivra avec attention la mise à disposition des données détaillées aux chercheurs.

Le Cnis réaffirme l'importance des enquêtes associées au recensement et suivra la réalisation de **l'enquête sur l'histoire familiale en collaboration avec l'Ined** prévue en 2011 et son évaluation par la Commission nationale d'évaluation du RP.

5. Le Conseil suivra avec attention l'extension à 16 jours de **l'échantillon démographique permanent et les modalités de sa mise à jour**. La mise en place **d'un panel de longue**

**durée** associé à de nouvelles sources administratives permettra de suivre les parcours scolaires, professionnels des individus, ainsi que leurs trajectoires de ressources. Le Conseil recommande toutefois la plus grande vigilance pour assurer **la confidentialité des informations**. Il réitère sa demande d'être régulièrement informé des mesures mises en œuvre.

6. Le Conseil soutient les efforts engagés par le système statistique public pour développer la connaissance des conditions de vie dans les **départements d'Outre Mer**. Il se félicite que le dispositif d'enquêtes de l'Insee soit systématiquement étendu au DOM. Il encourage la réalisation par l'Ined et l'Insee de l'enquête « Migration Famille Vieillessement » dans les Dom qui permettra de mieux appréhender les conséquences économiques, démographiques et sociales de l'accélération du vieillissement et les modifications dans le comportement de migrations.
7. Le Conseil prend note des efforts engagés par le département des statistiques des études et de la documentation du ministère de l'immigration, de l'intégration de l'identité nationale et du développement solidaire pour construire une base d'information intégrée pour rendre plus cohérente l'information disponible sur les étrangers. Il souhaite être informé régulièrement de l'avancée du projet (GREGOIRE) et recommande que soit portée une très grande attention au respect de la confidentialité des données.

## PROJET D'AVIS

proposé par la formation **Education, formation** le 11 avril 2008  
*sera soumis à l'approbation de l'Assemblée plénière du Cnis du 23 janvier 2009*

1. Le Conseil souhaite que le **système d'information qui permettra de suivre l'élève** avec un identifiant unique attribué dès l'école maternelle ou élémentaire afin de mieux connaître les parcours individuels et les disparités territoriales en matière d'orientation et d'affectation, se généralise à l'ensemble du système éducatif. Le Conseil suivra avec attention l'évolution du dispositif dans le respect du **code de bonnes pratiques, notamment les règles sur le respect de la confidentialité**, et du **règlement européen sur les statistiques sur l'éducation et la formation tout au long de la vie**.
2. Le Conseil souhaite que le **système d'informations partagées entre l'État et les collectivités territoriales dans le cadre de la décentralisation** se développe, notamment sur les moyens mis à la disposition des établissements d'enseignement et le suivi des stagiaires de la formation professionnelle. Il souhaite que les organismes publics et paritaires chargés de la gestion de ces compétences contribuent à l'alimentation de ce système et puissent avoir accès à l'information produite.
3. Le Conseil soutient les efforts entrepris en vue d'améliorer la connaissance des conditions **d'insertion professionnelle** des jeunes grâce aux enquêtes du CEREQ auprès d'une génération sur trois des jeunes sortant de formation initiale. Il recommande que ces enquêtes soient complétées par les enquêtes plus détaillées du ministère de l'éducation nationale et du ministère de l'agriculture sur l'insertion dans la vie active des élèves et apprentis. Il suivra avec intérêt la mise en place, par les universités, d'un système d'information pour suivre le devenir des étudiants.
4. Le Conseil est conscient des problèmes d'ordre méthodologique rencontrés par la Commission nationale de la certification professionnelle (CNCP) pour prendre en compte en France le cadre européen des certifications proposé par la Commission Européenne. Le Cnis recommande que dans un premier temps des experts, en particulier de l'Insee, de la Dares, de la Depp, du Cereq et du Conseil d'analyse stratégique (Cas) examinent avec la CNCP **la possibilité de concevoir la construction d'une table de passage du cadre des certifications françaises vers ce cadre européen des certifications** dans le respect de la recommandation du Parlement et du Conseil Européen.  

Par ailleurs, le Conseil est conscient de la nécessité d'une réflexion sur une nomenclature des certifications pour classer les certifications professionnelles au regard des évolutions des qualifications, des besoins et des usages des acteurs de la formation et du monde du travail. Il demande qu'un projet de mandat précisant les objectifs, les délais... d'un groupe de travail soit présenté lors de l' « inter formation statistiques sociales » du Cnis à l'automne.
5. Le Conseil souhaite une **amélioration de la diffusion sur l'internet** des informations statistiques, notamment des méta données, sur l'éducation et la formation. Il demande que l'accès à l'Infocentre du ministère de l'éducation nationale soit facilité.
6. Le Conseil souhaite que le système statistique public français soit associé le plus en amont possible à la mise en place **d'enquêtes internationales sur l'éducation et les compétences** et que ces dernières se déroulent avec toutes les conditions de qualité statistique requises.

7. Le Conseil suivra avec intérêt l'enrichissement du dispositif d'observation de la formation professionnelle des adultes par la Dares et le Cereq. Il recommande notamment de faire porter les efforts sur la formation des adultes les moins qualifiés.

PROJET D'AVIS

---

proposé par la formation **Emploi, revenus** le 14 mars 2008  
*sera soumis à l'approbation de l'Assemblée plénière du Cnis du 23 janvier 2009*

1. Le Conseil a pris connaissance avec intérêt de l'ensemble du dispositif d'observation et de suivi des politiques d'emploi mis au point par la Dares pour mesurer leurs effets sur l'insertion professionnelle des personnes les plus éloignées de l'emploi. Le Conseil se félicite des progrès accomplis pour construire avec les équipes de recherche une méthodologie d'évaluation rigoureuse. Il encourage l'utilisation des panels administratifs couplés à des enquêtes à des fins d'évaluation et rappelle que seul le suivi, dans la durée, des individus ayant bénéficié des mesures d'accompagnement permettra d'en repérer l'impact complet. Le Conseil prend note de la diversité des dispositifs de suivi et d'évaluation mis en place, en lien avec celle des mesures de politiques d'emploi existantes.

proposé par la formation **Emploi, revenus** le 11 juin 2008  
*sera soumis à l'approbation de l'Assemblée plénière du Cnis du 23 janvier 2009*

1. Le Conseil salue l'importance et la qualité des travaux du groupe de travail chargé de définir **des indicateurs en matière d'emploi, de chômage, de sous emploi et de précarité de l'emploi et la très large participation à laquelle il a donné lieu**. Il prend bonne note des nombreuses recommandations proposées par ce rapport qui devront, avec celles du rapport sur les inégalités, contribuer largement au programme 2009-2013. Il se félicite que certaines soient d'ores-et-déjà mises en œuvre et note que beaucoup d'autres sont inscrites au programme à moyen terme de l'Insee, de la Dares et de l'ANPE. Il souhaite qu'un bilan annuel de l'état d'avancement de la mise en œuvre des recommandations soit présenté chaque année à la formation *ad hoc* du Cnis. Il suivra attentivement la mise à disposition d'un glossaire explicitant les différentes catégories constituées et un dictionnaire des principaux indicateurs pour faciliter la compréhension par les utilisateurs de ce système d'information complexe.  
 Il considère que ce rapport doit être largement diffusé aux niveaux national européen et international, considérant qu'une utilisation de ces indicateurs au niveau européen permettrait une meilleure comparabilité de la situation du marché du travail dans les différents pays.  
 Le Cnis demande que la réflexion se poursuive sur le thème de la **mesure de la qualité de l'emploi** une fois connues les conclusions du groupe de travail commun BIT/Nations Unies/Eurostat.
2. Le Conseil appuie la participation du système statistique public français (Insee, Dares et DEPP) mais aussi du Céreq aux projets internationaux **sur la formation tout au long de la vie et l'évaluation des compétences des adultes**. Il suivra avec attention la mise en place de l'enquête AES (Adult Education Survey) au niveau européen et du projet Piacac (program for international assesment of adult competencies) piloté par l'OCDE. Il souhaite que ces projets se déroulent selon un protocole méthodologique rigoureux, garant de la qualité statistique des résultats associés.
3. Le Conseil a noté la participation de l'Insee au test du projet de nomenclature socio-économique européenne (Esec), lancé par Eurostat. Il demande **qu'une réflexion approfondie soit menée sur l'articulation des nomenclatures sociales française et européenne voire internationale** et ses implications éventuelles sur la nomenclature des professions et catégories socioprofessionnelles (PCS) utilisée en France. Il demande que l'état de ces réflexions soit présenté lors d'une prochaine inter formation statistiques sociales.

4. Le Conseil renouvelle son souhait de voir améliorée la connaissance des **tensions sur le marché du travail et des besoins de main d'œuvre**. Il soutient les travaux entrepris par la Dares pour améliorer la mesure des emplois vacants et les motifs pour lesquels ces emplois restent non pourvus. Il encourage la mise en place par l'ANPE d'un dispositif d'observation conjoncturelle des offres d'emploi déposées par les entreprises. Il souhaite que l'ensemble des ces travaux aboutissent sur ce moyen terme à la mise à disposition d'un ensemble d'indicateurs cohérent et visible sur ce thème. Le Cnis suivra par ailleurs avec attention les nouvelles projections à moyen terme d'emploi par métiers.
  
5. Le Conseil souhaite que le système statistique public intensifie ses efforts pour mettre à disposition des acteurs locaux **des indicateurs sur l'emploi, les salaires et les revenus à des niveaux géographiques fins**. Il encourage l'Insee à poursuivre les investissements engagés sur la localisation des sources administratives notamment sur le champ des revenus. Il demande que les possibilités d'utilisation des enquêtes annuelles de recensement sur ces thèmes et selon le niveau géographique soient précisées. Le conseil demande que l'ensemble des travaux engagés pour mettre à disposition des informations au niveau local soit présentées lors de la prochaine formation du Cnis consacrée aux statistiques régionales et locales.
  
6. Le Conseil souhaite que le programme à moyen terme intègre pleinement **le domaine de l'emploi public** dans ses trois composantes (fonction publique d'État, fonction publique territoriale et fonction publique hospitalière). Il s'agit à la fois de disposer de données comparables entre les secteurs marchands et non marchands et entre les trois fonctions publiques. Dans cet objectif, la conception par les services producteurs des dispositifs d'enquêtes, des systèmes d'information et des nomenclatures doit être guidée par le souci d'harmonisation dans leurs champs, leurs concepts et leur calendrier.
  
7. Le Conseil se félicite des **évolutions significatives du système d'information sur emploi et revenus prévues sur ce moyen terme** pour fiabiliser le dispositif d'observation du marché du travail et améliorer la connaissance des inégalités de salaires et de revenus :
  - a. refonte de l'enquête emploi en continu pour **fiabiliser le dispositif de mesure du chômage, et extension aux DOM**,
  - b. refonte de la partie structurelle de l'enquête sur l'activité et l'emploi de la main d'œuvre (ACEMO) pour **améliorer le dispositif d'observation des rémunérations (salaires, primes, épargne salariale)** en fonction des nouvelles possibilités d'utilisation des déclarations annuelles de salaires et de l'enquête sur le coût de la main d'œuvre,
  - c. refonte de l'enquête sur les revenus fiscaux et sociaux (ERFS) pour progresser dans la connaissance du haut de la distribution des revenus et du patrimoine et prendre en compte les prestations sociales réelles.
  
8. Le Conseil national de l'information statistique souligne l'importance des travaux et études **sur le lien entre travail et santé** et les expositions aux risques professionnels. Il se félicite du processus d'amélioration méthodologique de l'enquête SUMER initié dans le cadre de la formation Emploi-Revenus, et incite la Dares et la Drees à valoriser au mieux la première vague de l'enquête SIP (Santé et Itinéraires Professionnels), dont les résultats sont très attendus. Les conclusions de la Conférence sur les conditions de travail, ainsi que le rapport de la mission Légeron-Nasse, ont souligné la nécessité d'améliorer le suivi statistique des risques psychosociaux au travail. Le Conseil souhaite que, dans cette perspective les pistes d'amélioration du système actuel d'observation lui soient présentées.
  
9. Le Conseil encourage la poursuite des travaux **d'évaluation des politiques publiques de l'emploi et de la formation professionnelle**. Il souhaite que les expériences en cours associant dispositif statistique et travaux de recherche permettent de dégager une

méthodologie d'évaluation rigoureuse. Il demande que le débat au sein du Cnis se poursuive pour dégager les « bonnes pratiques » pour l'utilisation de l'évaluation par expérimentation..

10. Le Conseil soutient les travaux méthodologiques engagés pour construire des panels enrichis sur différents champs (ensemble des salariés, non-salariés voire tous actifs occupés et tous actifs) afin d'améliorer **la connaissance des trajectoires des individus sur le marché du travail et de mieux rendre compte de leur dynamique salariale, selon les recommandations du rapport du Cnis sur « les conditions de vie et inégalités » et celui sur l' « emploi, chômage, précarité ».**

PROJET D'AVIS

---

proposé par la formation **Environnement** le 13 juin 2008  
*sera soumis à l'approbation de l'Assemblée plénière du Cnis du 23 janvier 2009*

1. Le Conseil demande que **les préoccupations de développement durable soient systématiquement prises en compte par l'ensemble des services producteurs dans l'élaboration des programmes statistiques** et que l'organisation des formations du CNIS soit elle-même adaptée en ce sens. Il soutient l'organisation d'une rencontre sur le développement durable pour préparer le programme à moyen terme de la statistique publique.
2. **La connaissance des éco-activités** est mal appréhendée actuellement alors que celles-ci sont appelées à se développer du fait des politiques qui se mettent en place pour lutter contre le changement climatique et protéger l'environnement. Le Conseil demande que soient précisées les méthodes d'évaluation des conséquences sur l'ensemble des secteurs économiques de la prise en compte de l'environnement. Il demande plus particulièrement de mieux identifier et mesurer la connaissance des éco-activités, en particulier les entreprises, les emplois et les métiers qui leur sont liés.
3. **Compléter le PIB par des indicateurs complémentaires** pour tenir compte de l'environnement figure parmi les engagements pris par le Gouvernement à l'issue du Grenelle de l'environnement. Le Conseil appuie cette demande et souhaite suivre l'avancement des travaux effectués par les services statistiques.
4. Pour satisfaire **les besoins croissants d'information territoriale en matière d'environnement et de développement durable**, le Conseil suggère de développer les travaux relatifs aux indicateurs de développement durable, aux dépenses de protection de l'environnement, à la connaissance des éco-activités. Il recommande aussi de mettre à disposition des utilisateurs des outils tels que la cartographie interactive particulièrement bien adaptés à la visualisation et à l'interprétation des résultats à des niveaux géographiques adaptés à leurs besoins.

PROJET D'AVIS

---

proposé par la formation **Industrie, industries agricoles et alimentaires, énergie** le 9 avril 2008  
*sera soumis à l'approbation de l'Assemblée plénière du Cnis du 23 janvier 2009*

1. Le conseil note avec satisfaction que l'enquête annuelle de production, mise en place par le SESSI, devrait permettre **d'améliorer la qualité de la description en branches et en produits de l'activité des entreprises industrielles**, notamment en distinguant mieux leur activité de négoce de leur activité de production. Il se félicite de l'amélioration de la pertinence des statistiques relatives aux secteurs industriels ainsi que de la plus grande cohérence entre statistiques sectorielles, de branche et de production qui en résultera.  
Il enregistre que ce nouveau dispositif, au même titre que le changement de nomenclatures, le changement du concept de production et la meilleure prise en compte des petites entreprises industrielles, induira des modifications sensibles dans les statistiques publiées et souhaite qu'un bilan soit fait de l'impact de ces différents changements.
2. Le Conseil souhaite que lui soit rapidement présenté **un projet de programmation des enquêtes thématiques** qui, soit répondent à une exigence européenne actuelle ou future dans le cadre du moyen terme, soit résultent d'engagements nationaux d'observation régulière de certains thèmes. Il rappelle que des enquêtes thématiques plus ponctuelles doivent pouvoir être menées en fonction des besoins exprimés par les utilisateurs.
3. Le Conseil encourage l'effort entamé sur la production et la diffusion d'informations au niveau régional et local. Il soutient les travaux visant à **développer les études et diagnostics sur l'impact que peuvent avoir les évolutions de l'industrie sur l'activité et l'emploi au niveau local**.
4. Le Conseil soutient **les travaux de l'observatoire de l'énergie pour répondre à la demande d'informations**, conformément au règlement européen en cours d'adoption sur les statistiques de l'énergie. Il encourage l'effort entamé pour une meilleure connaissance des consommations d'énergie. Il suivra avec attention l'établissement d'un diagnostic des bâtiments résidentiels et des comportements de consommation des ménages.
5. Le Conseil encourage la poursuite des travaux entrepris pour améliorer la qualité des enquêtes industrielles et demande que l'élaboration de **bilans de qualité** soit généralisée.
6. Le Conseil souhaite que les efforts de fourniture d'un meilleur service aux utilisateurs soient poursuivis, en s'appuyant sur les **potentialités d'Internet**, que ce soit en matière de collecte ou de mise à disposition des résultats notamment pour les enquêtes conjoncturelles.
7. Le Conseil souhaite que les efforts de simplification du système Intrastat ne dégradent pas la qualité globale de l'information produite. Il souhaite en particulier que **l'information sur les flux physiques de matières** soit collectée pour mesurer l'impact de l'industrie sur l'environnement

## PROJET D'AVIS

proposé par la formation **Monnaie finances-balance des paiements** le 8 octobre 2008  
*sera soumis à l'approbation de l'Assemblée plénière du Cnis du 23 janvier 2009*

1. Le Conseil soutient les efforts entrepris par la Banque de France pour développer l'information disponible sur **l'accès au financement des petites et moyennes entreprises** (PME). Le Cnis se félicite des travaux internes menés à la Banque de France dans ce domaine. Il souhaite, qu'une fois établie la définition des PME et des entreprises de taille intermédiaire, l'information disponible sur le financement des PME puisse être affinée et complétée.
2. Le Conseil demande qu'un groupe de travail précise les concepts utiles et les informations à élaborer par le système statistique public et la Banque de France sur le **micro crédit**.
3. La Banque de France a précisé les modalités et **les conditions de mise à disposition des données individuelles anonymisées du secteur financier aux chercheurs**. Pour prolonger cette démarche, le Cnis souhaite qu'un groupe de travail étudie, en s'inspirant des pratiques suivies dans d'autres pays européens, les procédures et les techniques pouvant être mises en œuvre à cet effet et dans le respect des législations nationales et européennes en matière de secret statistique."
4. Le Conseil soutient les progrès réalisés par la Banque de France au cours du précédent moyen terme pour publier des statistiques sur les dépôts et les crédits bancaires par département. Il souhaite que soient explorées les possibilités d'apprécier au niveau local les conditions d'accès au crédit et notamment de tarification pour mieux apprécier **le financement des PME, l'exclusion bancaire et le surendettement**.
5. Le Conseil suit avec attention les travaux du groupe de travail visant à prolonger **pour le secteur financier, la réflexion du précédent groupe sur «Les statistiques structurelles fondées sur les groupes d'entreprises et leurs sous-groupes»**. Il attend avec intérêt ses recommandations qui doivent permettre d'améliorer au cours du moyen terme 2009-2013 la connaissance du secteur financier.
6. Le Conseil suivra avec attention les incidences statistiques du nouveau dispositif prudentiel sur les assurances en application de la directive Solvabilité II. Il souhaite que **les statistiques produites par l'ACAM sur les assurances comme sur les mutuelles soient plus largement diffusées aux acteurs du système statistique public qui en feront la demande**.
7. Le Conseil souhaite que l'enquête pilote 2008 Fats-inward débouche sur la mise en place d'un dispositif permettant de disposer de statistiques détaillées et cohérentes sur les caractéristiques et les activités **des filiales françaises de groupes étrangers** (Fats-inward) et sur celles des **filiales étrangères de groupes français** (Fats-outward) au terme de la période de dérogation demandée par la France.

PROJET D'AVIS

---

proposé par la formation **Santé, protection sociale** le 12 mars 2008  
*sera soumis à l'approbation de l'Assemblée plénière du Cnis du 23 janvier 2009*

1. Le Conseil salue les travaux réalisés pour évaluer par échantillonnage aléatoire les politiques publiques. Il note que ces travaux nécessitent une méthodologie rigoureuse. Il encourage leur généralisation en rappelant que les questions éthiques qu'ils soulèvent doivent être prises en considération avec toute la rigueur et la transparence nécessaires. Il insiste sur la nécessaire indépendance professionnelle dont doit bénéficier le statisticien public pour pouvoir contribuer à une évaluation de qualité. Les résultats produits doivent être largement diffusés.

proposé par la formation **Santé, protection sociale** le 18 juin 2008  
*sera soumis à l'approbation de l'Assemblée plénière du Cnis du 23 janvier 2009*

1. Le Cnis encourage **l'utilisation croissante de sources administratives dans le domaine des activités de santé et de protection sociale**. Il se félicite notamment de la meilleure connaissance du revenu des professions libérales grâce à l'utilisation statistique des données fiscales, comme de l'activité hospitalière grâce au programme de médicalisation des systèmes d'information (PMSI). Il soutient également les projets visant à utiliser les données disponibles pour apprécier les effectifs et les rémunérations des personnels, fonctionnaires ou non, des établissements de santé publics et privés à but lucratif et non lucratif. Il souhaite à plus long terme l'extension de ces travaux au secteur social et médico-social.
2. Le Cnis se félicite de la décision d'unifier sur un rythme quinquennal **dans une même enquête « handicap-santé »** le recueil des **informations sur la santé, le handicap et la dépendance**, suite aux recommandations du rapport « connaissance statistique de l'état de santé de la population ». Il note en particulier l'ajout de caractéristiques sociales dans les systèmes d'information sur la santé.
3. Le Cnis encourage toutes les opérations visant à améliorer la connaissance de **l'articulation entre assurance obligatoire et complémentaire**. Il soutient les projets d'extension de l'enquête Santé protection sociale (SPS) au recueil des informations sur le remboursement des régimes complémentaires. Le Conseil encourage l'institut des données de santé à poursuivre ses efforts pour faciliter l'accès à des données agrégées et individuelles du SNIIRAM à des fins d'établissement de statistiques.
4. Le conseil soutient les projets en cours pour constituer un système d'information homogène permettant à tous les acteurs de disposer **d'une information cohérente sur l'ensemble du territoire dans le cadre des politiques sociales décentralisées**. Il suivra avec attention les propositions du groupe de travail qui, suite aux conclusions du colloque Cnis-ADF-CG44 « Connaître pour agir », proposera un ensemble d'indicateurs pertinents dans ce domaine.
5. Le Conseil souhaite que la dimension régionale et locale soit prise en compte dans la production et la diffusion des informations, à la fois sur **les dépenses de santé, et sur l'état de santé de la population lui-même**.

6. Le Conseil salue les travaux réalisés pour évaluer par échantillonnage aléatoire les politiques publiques. Il note que ces travaux nécessitent une méthodologie rigoureuse. Il encourage leur généralisation en rappelant que les questions éthiques qu'ils soulèvent doivent être prises en considération avec toute la rigueur et la transparence nécessaires. Il insiste sur la nécessaire indépendance professionnelle dont doit bénéficier le statisticien public pour pouvoir contribuer à une évaluation de qualité. Les résultats produits doivent être largement diffusés.

## PROJET D'AVIS

proposé par la formation **Transports, tourisme** le 23 mai 2008  
sera soumis à l'approbation de l'Assemblée plénière du Cnis du 23 janvier 2009

**Transports**

1. Le Conseil réaffirme son souhait de voir rapidement étudiées et mises en œuvre, dans le cadre de ce moyen terme, les recommandations formulées dans le rapport du Cnis « Inventaire des besoins d'information sur les transports ». A cette fin, il demande qu'un **comité de coordination statistique** composé du service statistique et des directions opérationnelles du ministère soit créé rapidement pour cadrer l'avancée des travaux indispensables à la mise en œuvre de ces recommandations. Il souhaite que ce comité rende compte de l'avancement de ses travaux chaque année dans le cadre de la formation *ad hoc*.
2. Le Conseil insiste sur l'étude des recommandations du rapport « inventaire des besoins d'information sur les transports » concernant la **mobilité locale des personnes en incluant ses implications sur le bilan de la circulation** pour éclairer de manière homogène dans les différentes agglomérations l'offre de transport, la qualité de service, la congestion. Il s'agirait ainsi de chercher à rendre possible la **mesure de certains effets environnementaux des transports et l'impact des mesures à venir pour le développement durable**.
3. Le Conseil souhaite que soit mise en place une synthèse statistique des **échanges internationaux de marchandises** à partir des sources statistiques de transports pour pallier l'abandon de l'obligation de déclaration douanière en matière de flux de marchandises en intracommunautaire. Les travaux devraient notamment permettre une estimation des flux conteneurisés de marchandises échangées passant par les ports français ou étrangers.
4. Le Conseil encourage vivement la réalisation de l'enquête sur les **entrepôts** et souhaite que celle-ci fournisse à la fois des informations sur les caractéristiques et l'activité **logistique** des entrepôts, et des flux de transport amont et aval associés.
5. Dans le contexte d'ouverture à la concurrence modale et intermodale, **le développement de la connaissance des prix et de leur évolution** est une indication essentielle de l'adaptation de l'offre et de la demande et des conditions de concurrence. Le Conseil encourage la mise en place des indices prévus dans le règlement STS. Il demande également de poursuivre la réflexion méthodologique pour apprécier au-delà des évolutions, les prix en niveau pour procéder à des comparaisons par mode.

**Tourisme**

1. Le Conseil encourage la Direction du tourisme et la Banque de France à poursuivre les avancées méthodologiques permettant de **consolider la connaissance du tourisme international**. A cet égard, il souhaite vivement que des méthodes alternatives ou complémentaires aux enquêtes aux frontières soient prolongées ou explorées. C'est le cas notamment d'une approche de la présence de non résidents à partir de la connaissance qu'en ont les opérateurs de téléphonie mobile, ou de leurs dépenses à partir des informations détenues par le groupement "cartes bancaires". Le Conseil encourage le système statistique public à engager des discussions sur les conditions d'accès à ces informations auprès de leurs détenteurs pour une première mise en place au cours de ce moyen terme en tenant compte des expériences en cours.

2. Le Conseil souligne l'importance d'une opération comme l'enquête « Suivi de la demande touristique » (SDT), utilisée notamment pour répondre aux obligations européennes. Il souhaite vivement que les volets trimestriels variables soient utilisés pour **compléter l'information disponible sur le tourisme des résidents**. Il s'agit notamment de suppléer au non renouvellement des enquêtes "vacances" de l'Insee, en traitant par exemple les déplacements des enfants de moins de 15 ans, les déplacements professionnels, ou d'intégrer des questions sur des thématiques nouvelles comme celle du développement durable du tourisme, etc.
  
3. Le Conseil note avec satisfaction les avancées très significatives réalisées récemment dans la connaissance des structures d'hébergement touristiques et les perspectives d'un suivi étendu de la fréquentation dès l'année 2009. Il encourage le système statistique public à **développer et approfondir la connaissance des entreprises** de l'ensemble des secteurs caractéristiques du tourisme et des conditions d'exercice de leur activité. Des avancées sont notamment attendues dans la connaissance des groupes et des réseaux d'enseignes, de l'emploi et des qualifications, des difficultés d'embauche, etc.
  
4. Le Conseil attache une grande importance aux travaux de **rénovation des comptes satellites du tourisme**, plus particulièrement à la réconciliation entre les approches "demande" et "offre" et au meilleur ancrage avec le cadre central de comptabilité nationale. Le compte satellite permettra des analyses plus riches et plus pertinentes en rapprochant des données monétaires comme les dépenses et des données physiques comme le nombre de nuitées à partir de sources cohérentes entre elles.

## PROJET D'AVIS

proposé par la formation **Urbanisme, équipement, logement** le 30 mai 2008  
*sera soumis à l'approbation de l'Assemblée plénière du Cnis du 23 janvier 2009*

1. Le Conseil soutient les efforts du SSP pour développer la connaissance des situations de mal-logement, y compris les situations d'hébergement par les tiers à l'occasion de la réalisation des enquêtes logement. Il recommande **plus généralement d'améliorer la connaissance des conditions d'exclusion du logement** dans le cadre notamment de la loi sur le droit au logement opposable. Il encourage par ailleurs l'observation des trajectoires résidentielles notamment des personnes mal logées.
2. Le Conseil souhaite que les services statistiques intègrent les préoccupations de développement durable, à partir de questionnements et de méthodologies appropriés. Il souhaite en particulier que soient mieux connues **les situations de logement susceptibles de porter atteinte à la santé des occupants, ainsi que les consommations d'énergie au sein de l'habitat**. Il suivra avec attention le projet d'enquête sur la performance thermique des logements et la consommation d'énergie résidentielle des ménages.
3. Conscient de l'intérêt des sources fiscales **pour la connaissance au niveau local des conditions de logement et des marchés du logement**, le Conseil invite la DGI et les services statistiques des ministères chargés du logement et de l'équipement à réfléchir aux modalités de diffusion de l'information Filocom. Il souhaite que l'accès à cette information soit facilité, en particulier aux chercheurs, aux services de l'État en charge de la politique du logement et aux collectivités territoriales, dans le respect des règles du secret professionnel. Il demande par ailleurs à ce que l'Insee et les services statistiques ministériels puissent exploiter à des fins statistiques les bases fiscales concernant les mutations immobilières et foncières.
4. Le Conseil encourage le SESP à mettre en œuvre la refonte de **l'enquête sur le parc locatif social (EPLS)**, pour améliorer l'information des services en charge de la politique du logement social. Il note que l'inventaire annuel des logements sociaux qui résultera de cette refonte devrait constituer le **socle de base de l'observation du parc social et de ses occupants**. Il souhaite qu'une refonte des autres dispositifs statistiques touchant le champ du logement social soit engagée au cours du moyen terme, de façon à les articuler entre eux. On gagnera en qualité de l'information et en délais de diffusion tout en réduisant la charge de réponse pour les bailleurs et les ménages.
5. Soucieux que soit améliorée la précision de **l'indice des loyers**, le Conseil soutient le remplacement pour la mesure de l'évolution des loyers HLM, de l'enquête trimestrielle actuelle auprès d'un échantillon de ménages locataires, par une collecte directe de loyers auprès d'un échantillon de bailleurs sociaux. Il invite l'Insee et les représentants des bailleurs sociaux à étudier les conditions dans lesquelles pourraient être utilisée l'information disponible dans les systèmes des bailleurs et sa transmission à l'Insee. Il invite le service statistique à réfléchir aux éventuelles synergies, à terme, entre cette enquête trimestrielle sur les loyers et l'inventaire annuel des logements sociaux que le SESP projette de substituer à l'enquête EPLS.
6. Le Conseil encourage l'Insee à poursuivre ses efforts en vue d'une **meilleure connaissance de l'évolution des prix des logements neufs**. Il souhaite que ces efforts aboutissent à la publication d'un indice mobilisant les données les plus pertinentes, et invite les services

producteurs à faciliter l'accès de l'Insee aux données susceptibles d'être mobilisées dans cette entreprise.

7. Le Conseil recommande au système statistique public de **réfléchir aux méthodes et aux données qui permettraient d'aider à une meilleure coordination des observatoires locaux** qui se mettent en place de façon décentralisée.